

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 D 00223

Numéro SIREN : 508 947 967

Nom ou dénomination : LUZEAL

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 1330



ENREGISTRE

LE - 5 JUL. 2021

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège Social : Voie Chanteraine – 51520 RECY
Agrément 10 358
RCS Châlons en Champagne 508.947.967



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
du jeudi 17 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à onze heures trente minutes, les délégués désignés par les Assemblées de Sections se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Plénière à la salle des fêtes de NEUFLIZE (Ardennes), sur convocation faite par le Conseil d'Administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Coopérative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021
- 2 - Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées
- 3 - Examen, approbation des comptes annuels et quitus aux administrateurs
- 4 - Affectation du Résultat
- 5 - Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 6 - Examen et approbation des comptes consolidés
- 7 - Renouvellement du mandat des administrateurs sortants et rééligibles
- 8 - Constatation de la variation du capital social au 31 mars 2021
- 9 - Fixation de l'allocation globale destinée au conseil d'administration
- 10 - Fixation de l'allocation formation des administrateurs
- 11 - Pouvoirs pour les formalités

Monsieur Benoît LAMPSON, Président du Conseil d'Administration, préside l'assemblée.

Il constate que cette Assemblée Générale a été régulièrement convoquée et dépose sur le bureau de l'assemblée :

- un exemplaire de la convocation individuelle adressée à chaque délégué,
- Un exemplaire des journaux d'annonces légales « La Marne Agricole » et « Agri-Ardennes », ayant publié le 04 juin 2021 les convocations aux Assemblées de Sections et à l'Assemblée Plénière,
- Les procès-verbaux des Assemblées de Sections Est, Ouest, Sud tenues préalablement à cette Assemblée Plénière.

Les sociétés KPMG et MAZARS, Commissaires aux Comptes, convoquées à la présente assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 25 mai 2021, sont présentes.

Le Président fait procéder à la nomination des scrutateurs par l'assemblée. Cette dernière désigne :

- o Monsieur Mathieu GALLAND, représentant l'EARL GALLAND
Demeurant à 08310 MENIL LEPINOIS
- o Monsieur Jean-Noël DUNAIME, représentant l'EARL DUNAIME,
Demeurant à 51110 CAUREL.

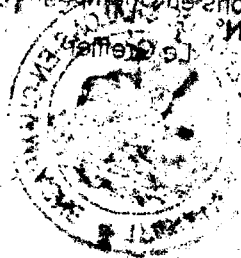
Il propose aux scrutateurs la désignation de Madame Agnès CLEMENT en tant que secrétaire de l'assemblée, ce qui est accepté.

ENREGISTRE

7 JUIN 1903

LE

Au Greffe du Tribunal de Commerce
De Chalon-sur-Saône
Sous le N°



Les membres du bureau arrêtent et certifient sincère et véritable la feuille de présence qui leur permet de constater que quarante-deux (42) délégués sont présents ou représentés sur quarante-cinq (45) délégués désignés par les Assemblées de Sections.

Le quorum du tiers exigé pour délibérer valablement par l'article 41.1 des statuts étant atteint, le Président déclare l'assemblée valablement constituée et l'invite à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire plénière.

Thierry HAMEREL présente l'activité de la campagne 2020.

A l'issue de ce rapport, Madame Agnès CLEMENT explique le compte de résultat et la situation financière de la coopérative et présente ensuite les comptes consolidés de l'exercice 2020/2021.

Enfin lecture est donnée par Monsieur Dominique DE ROUZE, représentant la Société KPMG et Madame Marianne CARLIER, représentant de la Société MAZARS, des rapports des Commissaires aux Comptes.

Le Président reprend la parole pour présenter le rapport de synthèse du Conseil d'Administration, ainsi que le rapport moral et d'orientation.

La discussion générale est ensuite ouverte, le Président demande à l'assemblée de faire connaître ses observations et répond ensuite aux questions posées par les associés coopérateurs.

Lorsque la discussion générale est close, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

Première résolution – Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes, et pris connaissance de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021, **approuve et ratifie sans réserve** ces documents tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution – Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution – Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire constate que les comptes de l'exercice 2020/2021 se traduisent par un résultat bénéficiaire de **94 308,32 €**.

Résultat Associés Coopérateurs	88 962,82 €
Résultat Tiers	5 345,50 €
RESULTAT NET :	94 308,32 €

M

CA

BL

JND

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION	
Réserve légale (10%)	8 896,28 €
Réserve Tiers	5 345,50 €
Réserve pour parts annulées	80 066,54 €
RESULTAT AFFECTE :	94 308,32 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes **approuve et ratifie sans réserve** les comptes consolidés de l'exercice 2020/2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution – Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

L'assemblée générale ordinaire prend connaissance de l'identité des administrateurs sortants: Madame SALEZ Alexandra et Messieurs ARNOULD Franck, GAUVAIN Vincent, GOBILLARD Thierry, LAMPSON Benoît, PERARD Pascal.

Ainsi que la SCA CRISTAL UNION représentée par Mr BLANCKAERT Didier.

Tous sollicitent le renouvellement de leur mandat.

La liste des candidats se présente comme suit :

EARL HERMES	Représentée par Mr ARNOULD Franck Exploitant à La Neuville en T.A.F.
GAUVAIN Vincent	Exploitant à Beine Nauroy
EARL GOBILLARD	Représentée par Mr GOBILLARD Thierry Exploitant à ST Rémy sur Bussy
SCEA LA COMELLE	Représentée par Mr LAMPSON Benoît Exploitant à Semide
SCEA DE VESVRES	Représentée par Mr PERARD Pascal Exploitant à Cernay les Reims
EARL SALEZ BOUVET	Représentée par Mme SALEZ Alexandra Exploitante à Les Petites Loges
SCA CRISTAL UNION représentée par Mr Didier BLANCKAERT	

Pour une durée de trois années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

RL
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

M

EA

JND

Sixième résolution – Approbation des conventions mentionnées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L 225-38 du Code de Commerce et L 529-1, alinéa 2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution – Constatation des variations du capital social

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire constate que le capital social de la coopérative s'élevait à la clôture de l'exercice 2020-2021 à **9 096 390 €** divisé en parts de 2 € chacune, contre 9 326 580 € au 31 mars 2020,

↳ Soit une baisse de **230 190 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution – Allocation au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire fixe à **110 000 €** pour l'exercice 2021/2022, le montant de l'allocation globale dans la limite de laquelle les indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la société pourront être attribuées aux membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article 30 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution – Allocation formation administrateurs

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire fixe à **10 000 €** pour l'exercice 2021/2022, le montant de l'allocation pour la formation des administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

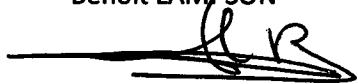
Dixième résolution – Pouvoirs

L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucun associé coopérateur ne demandant plus la parole, le Président déclare l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire close et lève la séance à midi et trente minutes.

Le Président,
Benoît LAMPSON



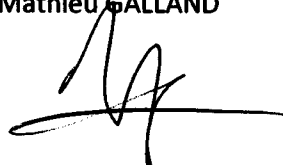
La Secrétaire,
Agnès CLEMENT



Les Scrutateurs,
Jean-Noël DUNAIME

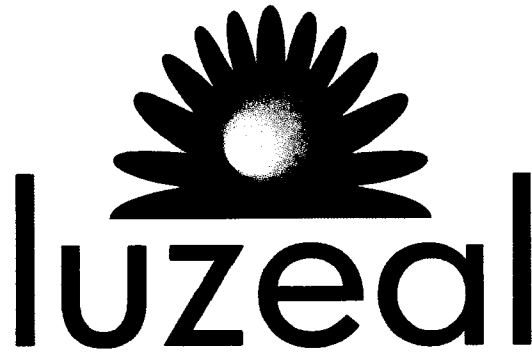


Mathieu GALLAND



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**


Le Président,
Benoît LAMPSON



SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE

Siège Social: Voie Chanteraine – 51520 RECY

RCS Châlons en Champagne: 508 947 967

**ETATS FINANCIERS (€)
du 1er Avril 2020
au 31 Mars 2021 pour
Dépôt des comptes annuels**

Bilan

James M. Smith

À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

Capital souscrit non appelé	0,00		0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets et droits similaires	732 860,79	655 796,67	77 064,12	100 976,18
Fonds commercial	0,00		0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles			0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0,00	0,00
Terrains	741 921,29		741 921,29	758 834,52
Constructions	29 240 041,03	25 274 837,02	3 965 204,01	4 404 946,88
Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 012 618,04	65 418 747,10	5 593 870,94	5 701 049,49
Autres immobilisations corporelles	7 224 244,37	5 697 586,12	1 526 658,25	1 049 986,07
Immobilisations en cours			0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2 025 361,91		2 025 361,91	842 518,46
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			0,00	0,00
Autres participations	7 765 305,98	17 671,00	7 747 634,98	7 708 660,98
Créances rattachées à des participations	35 000,00		35 000,00	35 000,00
Autres titres immobilisés			0,00	0,00
Prêts	0,00		0,00	0,00
Autres immobilisations financières	685,90		685,90	685,90
Stocks de matières premières, d'approvisionnements	5 427 123,12	885 832,25	4 541 290,87	4 382 473,79
Stocks d'en cours de production de biens			0,00	0,00
Stocks d'en cours de production de services			0,00	0,00
Stocks produits intermédiaires et finis	9 435 616,94		9 435 616,94	16 691 985,78
Stocks de marchandises			0,00	0,00
Avances, acomptes versés sur commandes, avoir à recevoir	65 173,52		65 173,52	91 577,65
Créances clients et comptes rattachés	7 282 527,94	0,00	7 282 527,94	8 136 260,56
Autres créances	1 981 480,67	0,00	1 981 480,67	2 272 851,95
Capital souscrit, appelé, non versé			0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	5 152 984,43	8 257,52	5 144 726,91	7 462 060,87
Disponibilités	6 733 155,33		6 733 155,33	2 336 767,65




Le Président,
Benoît LAMPSON

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE

Siège Social: Voie Chanteraine – 51520 RECY

RCS Châlons en Champagne: 508 947 967

**ETATS FINANCIERS (€)
du 1er Avril 2020
au 31 Mars 2021 pour
Dépôt des comptes annuels**

Compte de Résultat

Le Président
MUSMAI

À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

Ventes de marchandises	106,72		106,72	0,00
Production vendue de biens	28 458 052,70	28 439 848,88	56 897 901,58	60 164 896,45
Production vendue de services	5 303 697,45		5 303 697,45	4 539 044,52
Chiffre d'affaires net	33 761 856,87	28 439 848,88	62 201 705,75	64 703 940,97
Production stockée			-7 256 368,84	5 335 263,68
Production immobilisé			0,00	22 680,00
Subventions d'exploitation			47 665,16	8 703,89
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 530 458,83	2 213 511,70
Autres produits				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0,00	0,00
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autre approvisionnements (y compris droits de douane)			28 624 663,56	39 565 819,84
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)			-228 989,48	7 422,07
Autres achats et charges externes			15 505 014,47	19 264 836,08
Impôts, taxes et versements assimilés			872 444,86	1 065 493,58
Salaires et traitements			7 196 611,18	7 361 443,36
Charges sociales			2 551 921,15	2 631 667,04
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 423 301,97	2 583 087,32
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			70 172,40	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges			0,00	343 911,36
Autres charges			91 280,64	135 076,55



Produits financiers de participation	539 129,48	297 111,54
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	70 307,96	112 049,35
Produits des cessions d'éléments d'actif financier		
Autres intérêts et produits assimilés	9 252,08	1 548,16
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 974,00	21 009,00
Différences positives de change	0,00	1,44
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,00	8 257,52
Intérêts et charges assimilées	10 310,96	16 532,89
Valeur nette des immobilisations financières cédées		
Différences négatives de change	0,00	23,72
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 460,00	0,00
Produits exceptionnel sur opérations de gestion	98 688,90	102 134,79
Produits exceptionnel sur opérations en capital	646 797,91	280 893,92
Reprises sur provisions et transferts de charges	133 245,60	132 618,30
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	558,79	63 658,77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	279 232,93	32 056,80
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	565 486,28	0,00



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**




**Le Président,
Benoît LAMPSON**

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE

Siège Social: Voie Chanteraine – 51520 RECY

RCS Châlons en Champagne: 508 947 967

**ETATS FINANCIERS (€)
du 1er Avril 2020
au 31 Mars 2021 pour
Dépôt des comptes annuels**

Annexes

MOBILISATION
de l'Armée

À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

1) DENOMINATION

- Société Coopérative Agricole LUZEAL

2) SIEGE SOCIAL

- 51 520 RECY

3) SIEGE ADMINISTRATIF

- 08 310 PAUVRES

4) NUMERO D'IDENTIFICATION

- Agrément : 10 358
- Siret : 508 947 967 00016
- Code NAF : 1091 Z
- RCS Chalons en Champagne : 508 947 967

5) PRESIDENT ET DIRECTEUR

- Monsieur LAMPSON Benoît
- Monsieur HAMEREL Thierry

6) DUREE ENGAGEMENT

- Engagement initial : 5 ans – Renouvellement : 5 ans

7) SOCIETE

- Durée : 99 ans
- Date début : 03/11/2008
- Terme : 09/11/2107

8) LISTE DES ADMINISTRATEURS

- SCEA LA COMELLE représentée par Monsieur LAMPSON Benoît
- GAEC VACHEZ Frères représenté par Monsieur VACHEZ Benoît Marie
- EARL CUIF CARRE représentée par Monsieur CUIF Philippe
- EARL GOBILLARD représentée par Monsieur GOBILLARD Thierry
- EARL BIEZ représentée par Monsieur BIEZ Gérard
- Monsieur GAUVAIN Vincent
- EARL DU BALOSSIER représentée par Monsieur LEMOINE Didier
- EARL HERMES représentée par Monsieur ARNOULD Franck
- EARL AUROUX représentée par Monsieur AUROUX Emmanuel
- SCEA BRASIER représentée par Monsieur BRASIER Aymeric
- EARL ASTRID DEMISSY représentée par Madame DEMISY Astrid
- EARL VERCOR représentée par Monsieur DESSAIN Sébastien
- EARL DETRAIGNE HERVE représentée par Monsieur DETRAIGNE Hervé
- EARL CORNEILLE représentée par Monsieur FLAYOL Guillaume
- Monsieur FRANCART Sébastien
- EARL DE LA ROISE représentée par Monsieur GABREAU Didier
- GAEC DU MOULIN représenté par Monsieur GUERIN Victor
- SCEA D'ARSON représentée par Madame LAFOLIE Sophie
- EARL NICE TINANT représentée par Monsieur NICE Christophe
- SCEA DE VESVRES représentée par Monsieur PERARD Pascal
- EARL DES ROSIERS représentée par Monsieur RONEZ Jérôme
- SCEA DE LA ROUGE VALLEE représentée par Monsieur ROUVROY Vincent
- EARL SALEZ BOUVET représentée par Madame SALEZ Alexandra
- SCA CRISTAL UNION représentée par Monsieur BLANCKAERT Didier
- EARL LUCAS GUILLAUME représentée par Monsieur LUCAS Guillaume (stagiaire)

1) ACTIVITE

La production de l'exercice est de 252 328 tonnes contre 343 678 tonnes l'exercice précédent, soit une baisse de 91 350 tonnes (-26,6 %).

2) PRODUCTION (en Tonnes)

Luzerne Pellets	62 971	77 044	89 126
Luzerne Balles	122 335	167 158	148 858
Concentré Protéique	1 961	2 301	2 323
Mash humide	612	872	348
Pulpes	55 939	84 078	70 397
Maïs plante entière	3 094	3 555	2 488
Maïs balles ensilage	383	483	
Œillette	1 896	2 332	1 582
TTCR	1 644		
Miscanthus	987	5 469	6 106
Cynara et divers	506	386	159

3) STRUCTURES

La coopérative LUZEAL dispose d'une capacité évaporatoire répartie ainsi :

a) Site de RECY

- 45 000 Litres : Tambour Promill couplé à un foyer charbon Fama avec injecteur biomasse
- 35 000 Litres : Tambour Swiss Combi couplé à un sécheur lignite

b) Site de PAUVRES

- 30 000 Litres : Tambour Promill couplé à une grille Pillard avec injecteur biomasse
- 30 000 Litres : Tambour Promill couplé à une grille Pillard avec injecteur biomasse
- 24 000 Litres : Tambour Swiss Combi couplé à une grille Volund avec injecteur biomasse

c) Site de SAINT REMY

- 36 000 Litres : Tambour Promill couplé à une grille Volund avec injecteur biomasse
- 30 000 Litres : Tambour Promill couplé à une grille Pillard avec injecteur biomasse

d) Site de SEPT SAULX

- 26 000 Litres : Tambour Promill couplé à un foyer charbon Fama avec injecteur biomasse

e) Site de PONTFAVERGER

- 40 000 Litres : Tambour Promill couplé à un foyer charbon Fama avec injecteur biomasse
- 30 000 Litres : Tambour Promill couplé à un foyer charbon Fama avec injecteur biomasse
- 30 000 Litres : Tambour Promill couplé à un foyer charbon Fama

4) FAITS MARQUANTS

L'exercice 2020/2021 a été marqué par une sécheresse importante, qui a conduit une baisse de production de luzerne 24%.

Cet exercice, la coopérative continue toujours son développement dans les produits techniques. En effet, la production de balles représente 65% de la production luzerne.

Les rendements luzerne ont été fortement pénalisés avec 8,9 T MS/ha (vs 11,64 TMS/ha en 2019/20), rendement le plus mauvais observé depuis la création de LUZEAL.

Les rendements betterave ont suivi le même chemin et ont impacté la production avec une baisse de 33%. Globalement, l'activité de la coopérative a diminué de plus de 26% pour s'afficher à 252 327 Tonnes, le plus faible tonnage depuis la création de LUZEAL.

Commercialement, les marchés sont restés soutenus et quasi identiques à l'exercice 2019/20.

Les stocks de produits finis sont en baisse en lien avec la faible production de la campagne. Ils sont estimés avec prudence par manque de visibilité (contexte sanitaire actuel).

Les investissements 2020 d'un montant de 3 024 K€, comprennent principalement du remplacement de matériel de manutention et agricole (1 098 K€), de matériel usine (1 146 K€).

Les amortissements sont en baisse, passant de 2 583 K€ à 2 423 K€, intégrant un programme d'investissement de l'exercice de 3,023 M€ (dont 387 K€ d'acomptes au 31/2/20).

Cet exercice, a été repris la provision constituée en 2019/20 d'une valeur de 344 K€ pour couvrir un risque de reprise des quotas gratuits alloués pour les sites de St Rémy et Sept-Saulx pour 2019.

Au cours de l'exercice 2020-21, la coopérative a réalisé les travaux nécessaires à la remise en état du site de Sept-Saulx à la suite du sinistre rencontré en juillet 2020. Ces travaux ont conduit à un coût global de 555 K€, présentés dans le compte de résultat en « autres achats et charges externes ». Ces coûts ont été presque intégralement remboursés par l'assurance. Le montant du remboursement est présenté dans les produits d'exploitation, en « Reprises sur provisions et transferts de charges » pour un montant de 464 K€.

Nous bénéficions cette année de dividendes NEALIA pour une valeur de 119 K€, de dividendes AGROMI pour 340 K€ et de dividendes LRD pour 63K€.

Dans le cadre d'investissements lié à des économies d'énergie électrique, la coopérative a bénéficié de C.E.E. (Certificat d'Economie d'Energie), amortis selon la même durée que les investissements inhérents et repris dans le compte de résultat en produits exceptionnels pour une valeur 58 K€.

Figure également dans le résultat exceptionnel cet exercice, une reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations pour une valeur de 133 K€ relatif à du matériel de plaine (externalisation campagne 2019).

Le résultat exceptionnel comprend cet exercice un amortissement exceptionnel d'une valeur de 565 K€ relatif au sécheur 2 (site de Recy) et au sécheur 4 (site de Pauvres), ces amortissements sont en lien avec l'installation du sécheur basse température sur le site de Recy.

Enfin, l'exercice 2020-2021 a connu la crise sanitaire et ses périodes de confinement. Pour Luzeal, cette pandémie n'a pas eu d'impact direct sur la production de l'exercice. En dehors des mesures sanitaires prises pour la protection des collaborateurs, la coopérative a pris les mesures suivantes :

- Chômage partiel pendant 87 jours. Les indemnités perçues de l'Etat se sont élevées à 8 K€ et sont comptabilisées en déduction des charges de personnel
- Décote de valorisation des stocks appliquée sur la méthode de valorisation retenue par la coopérative. Cette décote a été réalisée pour tenir compte des incertitudes existantes à la date d'arrêté des comptes dans l'évolution des prix du marché compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire au cours de l'exercice 2021-2022

Consolidation :

La coopérative LUZEAL détient une participation de 100 % dans la SAS AGROMI. La coopérative établit pour la première fois des comptes consolidés.

5) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'existe à l'exception de la poursuite de la crise sanitaire qui pourrait avoir des incidences sur l'activité et les résultats de la coopérative sans qu'il soit possible de les valoriser à ce jour. Cependant, cette situation ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la coopérative.

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation (loi du 30 avril 1983, décret d'application du 29 novembre 1983, règlement ANC n° 2014-03 modifié), ainsi que ceux énoncés notamment dans :

- Le guide comptable des Coopératives Agricoles pour ce qui concerne l'application des règles juridiques du droit coopératif (arrêté ministériel du 2 juillet 1986 publié au Journal Officiel du 19 juillet 1986).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base. Les modes et méthodes de comptabilisation et d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sont conformes aux règles d'établissement et de présentation sur lesquelles sont normalement fondés les comptes annuels, à savoir :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Comptabilisation en coûts historiques,
- Application de la règle de non-compensation.

1) Immobilisations corporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les règlements du Comité de Réglementation Comptable CRC 2002-10 et CRC 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, ont été mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- Il n'a pas été identifié d'immobilisations décomposables autres que les immeubles et agencements sur immeubles.
- En application des dispositions de l'article 17 du règlement 2004-06 et de l'avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, la méthode prospective de réallocation des valeurs nettes comptables a été retenue.
- Les immeubles, propriétés de la société, ont été décomposés en identifiant les principaux composants par durée d'utilisation homogène en valorisant lesdits composants sur la base de leur prix de revient réel lorsque celui-ci est connu ou, le cas échéant, par estimation dans le cas contraire, le solde étant affecté à la structure.
- La structure des immeubles et les composants sont amortis linéairement comme suit à compter du 1^{er} janvier 2005 :
 - Gros œuvre : 30 ans
 - Charpentes : 25 ans
 - Bardages et couvertures : 20 ans
 - Menuiseries, peintures et étanchéité : 17 ans
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.
- Elles sont amorties sur la base de leur coût d'acquisition excepté pour le matériel de transport (VL et PL) dont la base amortissable est diminuée d'une valeur résiduelle estimée à 10%.

- Les principales durées d'utilisation retenues sont :
 - o Constructions 17 à 30 ans en linéaire
 - o Installations et agencements 5 à 15 ans en linéaire
 - o Matériel et outillage 4 à 10 ans en linéaire
 - o Matériel de transport 4 à 8 ans en linéaire
 - o Autres immobilisations corporelles 5 à 15 ans en linéaire

Les durées d'amortissements retenues sont conformes aux durées d'utilisation des biens compte tenu du contexte de la filière luzerne.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est également comptabilisée lorsque, à la clôture d'un exercice, la valeur résiduelle du bien est supérieure à sa valeur vénale.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de participations. Elles sont comptabilisées à la valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation serait constituée si la valeur d'utilité économique devenait inférieure à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport telle qu'elle apparaît au 31 mars.

La valeur d'utilité économique est déterminée selon une approche multicritère intégrant notamment la quote-part de situation nette détenue, le montant des dividendes perçus depuis la prise de participation, les perspectives d'avenir, la structure juridique de la participation (forme coopérative ou capitalistique) et l'existence d'un éventuel prolongement de l'activité de la coopérative.

3) Stocks

Les stocks de matières premières, matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués au coût d'achat selon la méthode FIFO. Le stock de pièces du magasin (de Pauvres) est valorisé au coût d'achat. Une dépréciation est calculée et comptabilisée en tenant compte de la rotation des pièces.

Les stocks de produits finis correspondant à des ventes réalisées en Avril 2021 sont valorisés au prix de vente, les stocks contractualisés sont valorisés au prix des contrats et ensuite, les stocks résiduels sont évalués au prix de vente probable estimé avec prudence déduction faite des frais de transports, de commercialisation et tout autre frais de distribution.

Au 31 mars 2021, une décote a également été pratiquée sur les prix unitaires ressortant de cette méthode, pour tenir compte des incertitudes liées à la crise sanitaire (cf. § faits marquants).

Ces stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque le montant brut est supérieur au cours du jour ou à la valeur de réalisation.

Le stock de quotas CO2 est évalué au coût unitaire moyen pondéré. Les quotas gratuits (allocation annuelle) sont utilisés en priorité. Le modèle utilisé est le modèle de « production ».

4) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale ou leur valeur d'apport.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est compromis.

5) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, intérêts courus éventuels inclus.

6) Capitaux propres

La société est constituée sous forme de Société Coopérative Agricole à capital variable. Les statuts et le règlement intérieur de la Coopérative définissent les règles de souscription du capital social dont le montant est lié au volume global des engagements.

7) Provisions pour risques

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la coopérative est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour risques et charges ; les calculs sont effectués en tenant compte de la Convention Collective des Déshydrateurs.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice, en tenant compte des critères suivants : âge de la retraite, taux de charges sociales (40%), coefficient de revalorisation des salaires (1.15%), taux d'actualisation (0,9%), taux de turnover (1%).

8) Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, dans les capitaux propres de l'exercice au cours duquel elles sont octroyées. En application de l'article du code rural et de la pêche maritime (art L. 523-7), depuis le 2 novembre 2018, les subventions d'investissements sont reprises dans le compte de résultat à hauteur de 50% du montant accordé et au même rythme que les amortissements des immobilisations correspondantes. Cette décision est prise sur décision du conseil d'administration à chaque octroi de nouvelle subvention.

9) Fiscalité

LUZEAL est une coopérative agricole. De ce fait, elle est soumise à des règles fiscales spécifiques, la principale étant une exonération de paiement de l'impôt sur les sociétés sur les opérations qu'elle réalise avec ses associés. L'impôt sur les sociétés comptabilisé dans les comptes de la coopérative correspond donc essentiellement à l'impôt sur le résultat de l'activité réalisé avec les Tiers Non Associés.



	<u>Pages</u>
D) Détail du bilan – Actif	14 à 17
D) Détail du bilan – Passif	18 à 19
E) Détail du compte de résultat – Produits	20 & 21
E) Détail du compte de résultat – Charges	22 à 25
F) Détail du résultat financier	26
G) Détail du résultat exceptionnel	26
H) Autres informations	27 & 28



Terrains	758 834,52		16 913,23	741 921,29
Constructions sur sol propre	22 126 131,74	11 787,09	4 200,00	22 133 718,83
Constructions sur sol d'autrui	0,00			0,00
Constructions installations générales	6 875 331,62	232 324,11	1 333,53	7 106 322,20
Installations techniques et outillage industriel	71 435 261,89	1 788 023,65	2 210 667,50	71 012 618,04
installations générales, agencement et divers	1 084 355,17			1 084 355,17
Matériel de transport	5 426 787,79	939 919,95	1 003 079,85	5 363 627,89
Matériel de bureau, informatique et mobilier	820 607,47	31 121,25	75 467,41	776 261,31
Emballages récupérables et divers				0,00
Immobilisations corporelles en cours				0,00
Avances et acomptes	842 518,46	1 570 427,77	387 584,32	2 025 361,91
Participations mises en équivalence				0,00
Autres participations	7 800 305,98			7 800 305,98
Autres titres immobilisés				0,00
Prêts et autres immobilisations financières	685,90			685,90



Terrains				0,00
Constructions sur sol propre	19 678 595,31	378 549,12	4 200,00	20 052 944,43
Constructions sur sol d'autrui	0,00			0,00
Constructions installations générales	4 917 921,17	305 304,95	1 333,53	5 221 892,59
Installations techniques et outillage industriel	65 734 212,40	1 935 965,09	2 251 430,39	65 418 747,10
installations générales, agencement et divers	1 074 105,10	3 865,45		1 077 970,55
Matériel de transport	4 453 917,41	293 134,80	833 642,47	3 913 409,74
Matériel de bureau, informatique et mobilier	753 741,85	27 531,78	75 067,80	706 205,83

Au 31 mars 2021, une reprise de provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 133 245,60 €, inscrite en produits exceptionnels. A la clôture des comptes, la dépréciation résiduelle est de 14 550,72 €.

Participations

Agromi	152 444,34		152 444,34
Cérésia	151,45		151,45
C.A.J. Coop. Agricole de Juniville	603,00		603,00
C.A.N.E.	293 400,00		293 400,00
Désialis	534 291,91	17 671,00	516 620,91
France Luzerne	2 079 133,13		2 079 133,13
Les Bergers du Nord Est	60,00		60,00
Luzerne Recherche Développement	718 280,00	0,00	718 280,00
Néalia	3 955 055,44		3 955 055,44
SCA Sun Déshy	5 488,16		5 488,16
SCI Argonne Bois	2 000,00		2 000,00
Services Coop de France	300,00		300,00
Sucrierie d'Artenay	1 901,84		1 901,84
Sucrierie de Bazancourt	4 620,00		4 620,00
Sucrierie de Connantre	1 140,00		1 140,00
U M A P	15 000,00		15 000,00
Vivescia	1 436,71		1 436,71

Créances rattachées à des participations

Agromi	0,00		0,00
U M A P	35 000,00		35 000,00

Prêts et Cautionnements

Prêts	0,00		0,00
Cautionnements	685,90		685,90

Stock de Matières premières et Approvisionnements

Charbon et Mélange	11 922,607	98,30	1 171 992,29
Lignite	44,180	75,00	3 313,50
Grumes	614,820	42,00	25 822,44
Miscanthus	1 554,683	74,00	115 046,54
FOD	30,224	619,07	18 710,88
GNR (Gasoil Non Routier)	111,038	533,62	59 252,11
Gasoil	97,352	1 023,03	99 593,61
Propane	2,133	597,09	1 273,59
Lubrifiants			12 853,35
Huile de Colza			5 810,35
Additif			16 937,61
Filières			287 817,33
Matériel Usine			1 186 817,17
Pneus			38 819,62
Pièces d'usure Plaine			276 542,42
Autres fournitures			13 600,92
Emballages			8 730,80
Consommables Rumiluz			175 866,64
Consommables petites balles			5 714,58
Quota CO2			1 016 775,12

Le stock du magasin de pièces central (site de Pauvres) enregistre une dotation aux provisions pour dépréciation pour l'exercice 2020/21 de 70 K€, portant à 886 K€ la dépréciation cumulée.

Stock de Produits Finis

Luzerne Pellets	5 909,649	171,05	1 010 840,63
Luzerne Balles	13 331,885	194,39	2 591 616,61
Concentré Protéique	360,900	702,43	253 508,70
Pulpes	32 965,415	150,39	4 957 803,02
Mélange luzerne/maïs	536,700	173,37	93 045,98
Maïs plante entière	3 296,480	155,00	510 954,40
Balles maïs ensilage	297,680	59,96	17 847,60

Créances rattachées à des participations	35 000,00		35 000,00
Prêts			
Autres immobilisations financières	685,90		685,90
Clients douteux ou litigieux			
Avances et acomptes fournisseurs	65 173,52	65 173,52	
Autres créances clients	7 282 527,94	7 282 527,94	
Personnel et comptes rattachés	65 940,91	65 940,91	
Etat - Impôts sur les bénéfices	62 508,36	62 508,36	
Etat - Taxes sur la Valeur Ajoutée	1 227 736,19	1 227 736,19	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	14 767,17	14 767,17	
Groupes et associés	207 995,05	207 995,05	
Débiteurs divers	402 532,99	402 532,99	

Quotas CO2	192 900,00
Locations	28 295,17
Maintenance	50 529,72
Abonnements	1 540,16
Consommations téléphoniques	2 534,55
Formation	26 802,47
Divers	5 284,22

Intérêts parts sociales CANE	1 345,92
DRFIP aide contrats apprentissages	2 416,64
TICC GNR	33 161,83
TIC Gasoil 1/1/20 - 31/3/21	50 856,46
GROUPAMA sinistre récolteuse + Bec New Holland	95 000,00
GROUPAMA sinistre Sept Saulx	164 059,60
GROUPAMA sinistre Saint Rémy: télescopique JCB	76,59
GROUPAMA sinistre silo métal Pauvres	11 054,05
Désialis essai maïs ensilage	16 961,90
Subvention MSA pour caméras BLAXTER	27 600,00
Clients factures à établir	2 584 538,15
Coopérateurs produits à recevoir	116 048,19

Luzerne	8 171 754	42 900	-268 748	500	7 946 406
Pulpes	857 222				857 222
Maïs	32 950		-1 200		31 750
Oeillette	221 206		-1 100		220 106
Biomasse	33 732	1 900	-3 942	-500	31 190
Cynara	250				250
Divers Coop.	9 466				9 466

Provisions pour Hausse des prix				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 942 681,15		167 398,79	1 775 282,36
Provisions pour charges sociales et fiscales ou congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	343 911,36		343 911,36	

Dettes financières établissements de crédit	1 305 555,62	1 000 000,00	1 017 171,73	1 288 383,89
Intérêts courus	726,37	159,42	726,37	159,42
Billets à ordre		4 000 000,00	4 000 000,00	
Concours bancaires courants				
Autres dettes financières				

Au 31/03/2021, LUZEAL détient 100 % d'emprunts à taux fixe (sur le capital restant dû).

Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 288 543,31	773 391,78	515 151,53	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 092 879,91	2 092 879,91		
Personnel et comptes rattachés	1 148 117,36	1 148 117,36		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	693 792,96	693 792,96		
Impôts sur les bénéfices		0,00		
Taxes sur la valeur ajoutée	326 906,70	326 906,70		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	104 013,49	104 013,49		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 241 489,52	1 241 489,52		
Groupes et associés	9 015 378,88	9 015 378,88		
Autres dettes	150 203,59	150 203,59		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				

Commission mouvement 1er trimestre	449,97
Frais bancaires	424,95
Divers	2 836,33
FNP Biens et Services	1 237 971,94
FNP Immobilisations	0,00
Personnel - Dettes Provision CP	598 384,96
Personnel - Autres charges à payer	531 125,84
Organismes sociaux - Dettes Provision CP	239 936,07
Organismes sociaux - Autres charges à payer	119 548,72
Coopérateurs - Apports à payer	8 722 833,38

Désialis avance pulpes	370 000,00
------------------------	------------

Ventilation par activité

Concentré Protéique	1 634,540	835,52	1 365 685,55
Luzerne Bio	4 866,440	231,09	1 124 581,50
Luzerne Conversion	1 525,260	222,75	339 750,55
Luzerne	65 200,880	163,53	10 662 160,22
Rumiluz	46 280,260	204,53	9 465 710,85
Rumiplus	90 963,559	191,93	17 458 989,04
Rumipulpe	2 824,640	196,97	556 357,92
Luzerne Maïs	4 611,700	179,65	828 506,90
Maïs plante entière	2 490,950	148,97	371 067,03
Pulpes	75 934,056	163,21	12 393 301,95
Oeillette	2 668,049	755,71	2 016 271,38
Cynara	230,360	809,99	186 589,72
Miscanthus	1 222,064	72,72	88 863,43
Luzerne MS (échanges)	111,614		40 065,54
Plaquettes bois affinées	1,840		106,72

Charges facturées aux filiales	4 059 286,31
Transport électricité	79 534,54
Locations	293 641,82
Prise en charge stockage	20 682,57
Mise à disposition de personnel	18 992,38
Machefer	10 118,87
Ferraille	56 852,14
Autres produits	48 149,47
Prestations aux adhérents	26 044,00
Prestations BNE	1 200,00
Cristal Union: frais déshy et récolte	399 235,58
Transport pulpes	5 353,88
Transport betteraves	245 742,49
Transport oeillette	31 363,00
Transport parcelles d'entraide	5 955,01
Vente GNR	1 545,39

Ventilation par zone géographique

Chiffre d'affaires	33 761 856,87	28 439 848,88
--------------------	---------------	---------------



Aide contrats apprentissages	18 708,14	
MSA: caméras BLAXTAIR	27 600,00	
Autres	1 357,02	8 703,89

Remboursements de charges assurées	505 675,49	1 631 970,87
Refacturation M.O laboratoire	155 917,63	149 092,65
Remboursements TIPP GO & GNR	75 697,17	111 752,43
Divers	281 858,39	81 872,70

Pour risques d'exploitation	343 911,36	
Dépréciation des stocks	0,00	100 787,85
Dépréciation de créances	0,00	3 408,38
Dépréciation des Immobilisations	0,00	0,00
Indemnités de départ en retraite	167 398,79	134 626,82

Luzerne	151 602,814	85,00	12 886 238,10
Luzerne Bio	8 370,364	125,00	1 046 296,21
Luzerne C2	5 269,668	90,00	474 270,12
Tréfle	45,362	80,00	3 628,96
Sainfoin	26,212	80,00	2 096,95
Lotier	61,359	80,00	4 908,71
Réfections adhérents			-27 593,16
Indemnités fauche tardive			4 122,77
Indemnités bandes biodiversités			2 010,24
Indemnités diverses			4 158,52
Bonus MS luzerne			117 162,13
Luzerne Echange			-839,77
Luzerne TNA	2 890,677	75,00	216 800,78
Luzerne TNA éloignés	657,597	65,00	42 743,81
Luzerne Bio TNA	259,385	115,00	29 829,28
Réfaction TNA			-895,98
Indemnités parcelle TNA			294,00
Reliquat exercice précédent			3 351,88
Total Luzerne	169 183,438		14 808 583,55
Pulpes	51 943,447	63,00	3 272 437,16
Transport			457 563,67
Total Pulpes	51 943,447	71,81	3 730 000,83
Maïs	3 315,424	82,00	271 864,77
Oeillette	731,849	1 980,94	1 449 747,82
Miscanthus/Switch Grass	1 671,402	69,41	116 011,79
Variation stock miscanthus			-115 046,54
TTCR	869,449	47,00	40 864,10
Indemnité non récolte TTCR			7 102,50
Total Miscanthus/TTCR	2 540,851	19,26	48 931,85
Cynara	230,360	341,09	78 573,92

Emballages	61 500,49
Emballages Rumiluz	228 931,85
Combustibles	4 343 395,66
Gasol non routier	309 447,48
FO2	188 778,59
Gasol	393 013,50
Gaz	3 344,01
Quotas CO2	1 407,25
Lubrifiants	190 501,01
Produits d'entretien	12 471,11
Pneus	25 538,85
Produits chimiques	102 879,86
Fournitures pour entretien	2 018 309,57
Fournitures et vêtements de sécurité	77 414,46
Fournitures de bureau et informatique	39 835,95
Divers	11 201,70

Dont variation de stocks - 113 942,94

Electricité	3 035 726,64
Azote	0,00
Eau	13 038,40
Gaz	12 263,44
Essence	421,90
Gasoil	19 105,57
GNR	120 671,11
Divers	25 673,41
Sous total autres achats	3 226 900,47
Surpressage pulpes	0,00
Mennesson (luzerne et oeillette)	1 714 706,40
ETA GMV	1 762 214,59
Déshydratation CU	861 637,58
Divers	2 374,00
Miscanthus	38 298,58
Sous total sous-traitance	4 379 231,15
Crédit-bail mobilier	85 552,75
Locations immobilières	764 312,97
Locations mobilières	730 996,71
Sous total locations	1 580 862,43
Entretien :	
- Cour et constructions	233 998,10
- Matériel de fab.deshy.et autres	2 252 233,03
- Matériel transports, chargeurs	118 343,60
- Matériel informatique, matériel de bureau	95 352,54
- Pneus, passages aux mines	97 231,84
- Frais environnementaux	173 040,17
Sous total entretien	2 970 199,28
Assurances	1 159 478,16
Documentation, abonnements, stages	6 887,33
Personnel intérimaire	41 868,51
Personnel mis à disposition	4 545,03
Honoraires	143 803,21
Frais extérieurs divers	163 030,13
Annonces, foires, cadeaux	19 939,03
Transports (<i>dt produits humides : 1 036 923,00</i>)	1 209 364,55
Déplacements, missions, réceptions	96 212,08
Frais de poste	87 094,67
Frais de banque	12 928,13
Cotisations	352 924,01
Gardiennage	49 746,30

Détail crédits baux :

Valeur d'origine :	262 000,00	79 500,00	79 500,00	421 000,00
Amortissements :				
Cumul exercices antérieurs	84 462,10	29 796,16	29 796,16	144 054,42
Dotation de l'exercice	43 666,67	15 900,00	15 900,00	75 466,67
Total	128 128,77	45 696,16	45 696,16	219 521,09

Redevances Payées				
Cumuls Exercice antérieurs	116 469,33	34 285,94	34 285,94	185 041,21
Exercice	53 287,77	16 132,49	16 132,49	85 552,75
Total	169 757,10	50 418,43	50 418,43	270 593,96
Redevances restant à payer				
A 1 au plus	53 326,84	16 155,68	16 155,68	85 638,20
A plus d'1 an et 5 ans au plus	43 550,26	14 204,29	14 204,29	71 958,84
A plus de 5 ans				
Total	96 877,10	30 359,97	30 359,97	157 597,04
Montant pris en charge dans l'exercice	53 287,77	16 132,49	16 132,49	85 552,75

Prix d'achat résiduel (stipulé dans contrat)	2 620,00	795,00	795,00
---	-----------------	---------------	---------------



Taxe d'apprentissage	45 862,95
Participation à la formation professionnelle	138 647,63
Participation à l'effort de construction	24 309,00
Allocation Logement	6 017,77
Contribution Economique Territoriale	391 438,83
Impôts locaux	120 917,86
Taxes sur les véhicules de société	2 142,50
Taxes sur les véhicules de transport	7 649,00
Redevance audiovisuelle	414,00
T.G.A.P	130 286,91
Taxes diverses	4 758,41

[REDACTED]

Traitements et salaires	7 196 611,18
Charges sociales	2 551 921,15

[REDACTED]

Dotations aux amortissements	2 423 301,97
Dotations aux provisions pour risques d'exploitation	0,00
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	0,00
Dotations aux provisions pour dépréciation stocks	70 172,40

[REDACTED]

Jetons de présence	77 946,90
Redevance	13 333,74

Produits financiers de participation	539 129,48
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	70 307,96
Produits des cessions d'éléments d'actif financier	
Autres intérêts et produits assimilés	9 252,08
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 974,00
Différences positives de change	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,00
Intérêts et charges assimilées	10 310,96
Valeur nette des immobilisations financières cédées	
Différences négatives de change	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 460,00

Produits exceptionnel sur opérations de gestion	98 688,90
Produits exceptionnel sur opérations en capital	646 797,91
Reprises sur provisions et transferts de charges	133 245,60
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	558,79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	279 232,93
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	565 486,28

Ingénieurs et cadres	27,08	
Agents de maîtrise et techniciens	27,58	
Employés	15,33	
Ouvriers	121,42	0,92

NEANT

Dotation réserve remboursement parts sociales	0	439 634
Nantissement et gage	1 498 906	0
Ouverture de crédit	500 000	0
Ligne de trésorerie	5 000 000	0

Détail nantissement et gage

00001631848	Matériel	598 906,00	94 444,48
00002045116	Matériel	600 000,00	416 666,69
00002364646	Matériel	300 000,00	777 272,72

L'assemblée générale du 23 Septembre 2020 a fixé l'allocation au Conseil d'Administration pour l'exercice 2020/2021 à 110 000 €.

Les indemnités versées aux administrateurs se sont élevées à 87 003,15 €.

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes s'élèvent à 53 451,34 € pour l'exercice 2020/2021.

Informations financières	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances (consentis non remboursés)	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A- Renseignements détaillés											
<u>Filiales :</u>											
SAS AGROMI	160 000,00	540 961,74	100%	152 444,34	152 444,34	-	-		319 853,76	340 000,00	Comptes au 31 Mars 2021
<u>Participations :</u>											
SAS LUZERNE RECHERCHE DEVELOPPEMENT	2 384 494,00	426 035,00	25,56%	718 280,00	718 280,00	-	-	449 739,00	222 461,00	62 771,96	Comptes au 30 Avril 2020
SAS DESIALUS	2 371 200,00	306 306,00	19,29%	534 291,91	516 620,91	-	-	250 408 949,00	18 728,00	3 254,11	Comptes au 30 Avril 2020
SAS NEALIA	11 262 800,00	4 413 318,00	35%	3 955 055,44	3 955 055,44	-	-	126 101 115,00	718 125,00	119 045,38	Comptes au 30 Juin 2020
UCA FRANCE LUZERNE	13 420 610,00	5 502 300,00	23,26%	2 079 133,13	2 079 133,13	-	-	45 472 547,00	2 093,00	0,00	Comptes au 30 Avril 2020
B- Renseignements globaux											
Filiales françaises				152 444,34	152 444,34	-	-			340 000,00	
Filiales étrangères				0,00	0,00	-	-			0,00	
Participations françaises				7 286 760,48	7 269 089,48	-	-			185 071,45	
Participations étrangères				0,00	0,00	-	-			0,00	



**Le Président,
Benoît LAMPSON**

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE
Siège Social: Voie Chanteraine – 51520 RECY
RCS Châlons en Champagne : 508 947 967

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2020/2021 pour Dépôt des comptes annuels

I – ACTIVITÉS DE LUZEAL

L'exercice 2020/2021 a été marqué par une sécheresse importante, qui a conduit une baisse de production de luzerne 24%.

Cet exercice, la coopérative continue toujours son développement dans les produits techniques. En effet, la production de balles représente 65% de la production luzerne.

Les rendements luzerne ont été fortement pénalisés avec 8,9 T MS/ha (vs 11,64 TMS/ha en 2019/20), rendement le plus mauvais observé depuis la création de LUZEAL.

Les rendements betterave ont suivi le même chemin et ont impacté la production avec une baisse de 33%.

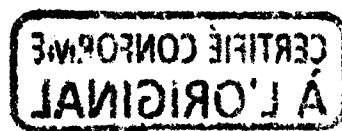
Globalement, l'activité de la coopérative a diminué de plus de 26% pour s'afficher à 252 327 Tonnes, le plus faible tonnage depuis la création de LUZEAL.

Commercialement, les marchés sont restés soutenus et quasi identiques à l'exercice 2019/20.

Les stocks de produits finis sont en baisse en lien avec la faible production de la campagne. Ils sont estimés avec prudence par manque de visibilité (contexte sanitaire actuel).

Les investissements 2020 d'un montant de 3 024 K€, comprennent principalement du remplacement de matériel de manutention et agricole (1 098 K€), de matériel usine (1 146 K€).

Journal LAMSON
La Courbe



Enfin, l'exercice 2020-2021 a connu la crise sanitaire et ses périodes de confinement. Pour Luzeal, cette pandémie n'a pas eu d'impact direct sur la production de l'exercice. En dehors des mesures sanitaires prises pour la protection des collaborateurs, la coopérative a pris les mesures suivantes :

- Chômage partiel pendant 87 jours. Les indemnités perçues de l'Etat se sont élevées à 8 K€ et sont comptabilisées en déduction des charges de personnel
- Décote de valorisation des stocks appliquée sur la méthode de valorisation retenue par la coopérative (cf. C-3 – Stocks ci-après). Cette décote a été réalisée pour tenir compte des incertitudes existantes à la date d'arrêté des comptes dans l'évolution des prix du marché compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire au cours de l'exercice 2021-2022.

A) Production globale

La production de l'exercice est de 252 328 tonnes contre 343 678 tonnes l'exercice précédent, soit une baisse de 91 350 tonnes (-26,6 %).

La production de luzerne est en diminution de 59 496 tonnes (-24%), avec une production de balles représentant 65 % de la production de luzerne.

La production de pulpes est en forte baisse (-33%), passant de 84 078 tonnes en 2019 à 55 939 tonnes cette campagne.

Luzerne Pellets	62 971	77 044	89 126
Luzerne Balles	122 335	167 158	148 858
Concentré Protéique	1 961	2 301	2 323
Mash humide	612	872	348
Pulpes	55 939	84 078	70 397
Maïs plante entière	3 094	3 555	2 488
Maïs balles ensilage	383	483	
Œillette	1 896	2 332	1 582
TTCR	1 644		
Miscanthus	987	5 469	6 106
Cynara et divers	506	386	159

B) Prix de vente

Des recettes DESIALIS stables cet exercice.

En €/T	2020/21	% n-1	2019/20	% n-1	2018/19
Luzerne granulés	168,38	0%	168,31	6%	158,08
Luzerne balles	191,88	-1%	194,31	6%	184,08
ECL	816,8	-2%	829,29	4%	793,62
Pulpes	157,8	-1%	159,57	13%	141,59

II – LES PRODUITS DE L'EXERCICE

Les produits d'exploitation s'affichent à 56 523 K€, niveau en baisse en raison d'une diminution des volumes cette campagne.

Les produits d'activités annexes s'élevant à 5 304 K€, comprennent principalement les charges répercutées aux filiales (prestations à AGROMI portant sur 63 281 tonnes contre 56 261 tonnes en 2019/20).

Ventes de marchandises	106,72		106,72	0,00
Production vendue de biens	28 458 052,70	28 439 848,88	56 897 901,58	60 164 896,45
Production vendue de services	5 303 697,45		5 303 697,45	4 539 044,52
Chiffre d'affaires net	33 761 856,87	28 439 848,88	62 201 705,75	64 703 940,97
Production stockée			-7 256 368,84	5 335 263,68
Production immobilisé			0,00	22 680,00
Subventions d'exploitation			47 665,16	8 703,89
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 530 458,83	2 213 511,70
Autres produits				

La décomposition de ces postes de produits se présente comme suit :

Ventes produits deshydratés et autres :

Concentré Protéique	1 634,540	835,52	1 365 685,55
Luzerne Bio	4 866,440	231,09	1 124 581,50
Luzerne Conversion	1 525,260	222,75	339 750,55
Luzerne	65 200,880	163,53	10 662 160,22
Rumiluz	46 280,260	204,53	9 465 710,85
Rumiplus	90 963,559	191,93	17 458 989,04
Rumipulpe	2 824,640	196,97	556 357,92
Luzerne Maïs	4 611,700	179,65	828 506,90
Maïs plante entière	2 490,950	148,97	371 067,03
Pulpes	75 934,056	163,21	12 393 301,95

Oeillette	2 668,049	755,71	2 016 271,38
Cynara	230,360	809,99	186 589,72
Miscanthus	1 222,064	72,72	88 863,43
Luzerne MS (échanges)	111,614		40 065,54
Plaquettes bois affinées	1,840		106,72

Produits d'activités annexes :

Charges facturées aux filiales	4 059 286,31
Transport électricité	79 534,54
Locations	293 641,82
Prise en charge stockage	20 682,57
Mise à disposition de personnel	18 992,38
Machefer	10 118,87
Ferraille	56 852,14
Autres produits	48 149,47
Prestations aux adhérents	26 044,00
Prestations BNE	1 200,00
Cristal Union: frais déshy et récolte	399 235,58
Transport pulpes	5 353,88
Transport betteraves	245 742,49
Transport oeillette	31 363,00
Transport parcelles d'entraide	5 955,01
Vente GNR	1 545,39

Les autres produits d'exploitation représentés par le poste transfert de charges comprennent des remboursements sur sinistres, des récupérations de taxes sur carburants et une refacturation du cout main d'œuvre de l'activité laboratoire.

III – LES CHARGES SUR L'EXERCICE

A) Apports et achats

Les apports et achats représentent une valeur globale de 20 678 K€, se décomposant comme suit :

Luzerne	169 183,438	87,53	14 808 583,55
Pulpes	51 943,447	71.81	3 730 000,83
Maïs	3 315,424	82,00	271 864,77

Oeillette	731,849	1 980,94	1 449 747,82
Miscanthus	2 540,851	19,28	48 931,85
Cynara	230,360	341,09	78 573,92
Emballages			290 432,34

B) Les charges d'exploitation

L'ensemble des charges, hors apports, s'élève à 36 428 K€, se décomposant comme suit :

➤ Approvisionnements	7 718 K€
➤ Autres charges externes	15 505 K€
➤ Impôts et taxes	872 K€
➤ Charges de Personnel	9 749 K€
➤ Dotations aux amortissements	2 423 K€
➤ Dotations aux provisions	70 K€
➤ Autres charges	91 K€

Les approvisionnements comprennent principalement les postes « énergie » et les achats de pièces, le tout corrigé des variations d'inventaire. Le poste approvisionnement est en nette baisse cet exercice pour deux raisons la baisse drastique du volume transformé et une amélioration de 6 points de matière sèche entre les deux campagnes (tx de MS passant de 38% à 44%). Le cout du charbon est en diminution 85 €/T cette campagne contre 98 €/T en 2019.

La sous-traitance comprend principalement les prestations de de fauche et récolte, le transport de luzerne verte et les prestations déshydratation de CRISTAL UNION. Le périmètre de sous-traitance est identique.

Les charges externes regroupent principalement l'entretien, le transport sur ventes, les locations, assurances et divers.

Les impôts et taxes s'affichent à 872 K€, grâce à l'exonération de taxe foncière du site de Pauvres (13 K€). Ce poste est composé de la contribution économique territoriale (391 K€), et de la TGAP (130 K€).

Le poste charges de personnel est en baisse de 245 K€, en lien avec le tonnage de production.

Les effectifs de LUZEAL sur l'exercice écoulé sont :

➤ Personnel en CDI	140 ETP
➤ Personnel en CDD (saisonniers)	41 ETP
(hors intérim)	

Contre un effectif sur l'exercice 2019/2020 de 185 ETP.

Les amortissements sont en baisse de 160 K€. Ils intègrent un programme d'investissement de l'exercice de 3,0 M€.

C) Analyse des charges sur 3 exercices

Approvisionnements	7 717 539	11 753 246	9 345 176
Autres charges et charges externes	15 505 014	19 264 836	15 442 789

Impôts et taxes	872 445	1 065 494	1 124 193
Charges de personnel	9 748 532	9 993 111	10 553 989
Autres charges de gestion courante	91 281	135 077	134 872
Amortissements	2 423 302	2 583 087	2 663 090
Provisions	70 172	343 911	56 892

IV – RESULTAT

➤ Le résultat d'exploitation est débiteur de 582 960 €

➤ Le résultat financier est créditeur de 645 893 €

↳ Il est constitué d'un dividende NEALIA à hauteur de 119 K €, d'un dividende provenant de la filiale (100%) AGROMI de 340 K€ et d'un dividende LRD de 63 K€.

➤ Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 33 454 €

↳ Il est composé d'opérations de cessions d'immobilisations (310 K€), de la quote part de reprise de subvention de Certificats d'Economie d'Energie (58 K€), d'une reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations (133 K€) et d'un amortissement exceptionnel (565 K€).

➤ Le résultat d'exercice est bénéficiaire de 94 308 €, en tenant compte d'un impôt sur les opérations imposables (2 k€).

V – SITUATION FINANCIERE AU 31/03/2021

A) L'ACTIF DU BILAN

➤ L'actif immobilisé s'élève à 21 713 K€

Il est composé :

↳ d'immo incorporelles et corporelles pour 13 930 K€
↳ d'immo financières pour 7 783 K€

les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties à 87,4 % :

↳ Immo brutes 110 977 K€
↳ Immo nettes 13 930 K€

Les immobilisations en cours au 31 mars 2021 représentent 2 025 K€ du programme d'investissements 2021/2022. Les investissements de la campagne 2021 sont composés du nouveau bâtiment de Recy (91 K€), du nouvel équipement pour l'activité paille du site de St

Rémy s/Bussy (136 K€), de travaux de raccordement du transformateur de secours sur le site de pauvres (534 K€).

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres NEALIA, FRANCE LUZERNE, DESIALIS, LUZERNE RECHERCHE DEVELOPPEMENT, CREDIT AGRICOLE et AGROMI.

➤ **L'actif circulant s'élève à 35 492 K€**

Il comprend :

↳ Les stocks pour 13 977 K€ lesquels se décomposent comme suit :

★ Les stocks de produits finis pour 9 436 K€

Luzerne Pellets	5 909,649	171,05	1 010 840,63
Luzerne Balles	13 331,885	194,39	2 591 616,61
Concentré Protéique	360,900	702,43	253 508,70
Pulpes	32 965,415	150,39	4 957 803,02
Mélange luzerne/maïs	536,700	173,37	93 045,98
Maïs plante entière	3 296,480	155,00	510 954,40
Balles maïs ensilage	297,680	59,96	17 847,60

Les volumes en stock représentent 56 699 Tonnes.

Ces stocks ont été valorisés en retenant la méthode habituelle et estimés avec prudence suite aux incertitudes du marché actuel (contexte COVID).

★ Les stocks d'énergie et de pièces pour 4 541 K€.

Le stock de pièces détachées du magasin de PAUVRES est valorisé au coût d'achat, déduction faite d'une dépréciation. Une dépréciation est calculée et comptabilisée en tenant compte de la rotation des pièces. Une dotation pour provision a été enregistrée pour l'exercice 2020/21 pour une valeur de 70 K€, portant à 886 K€ la dépréciation cumulée.

Le stock de quotas CO2 pour 1 017 K€ complète l'allocation à titre gratuit.

Charbon et Mélange	11 922,607	98,30	1 171 992,29
Lignite	44,180	75,00	3 313,50
Grumes	614,820	42,00	25 822,44
Miscanthus	1 554,683	74,00	115 046,54
FOD	30,224	619,07	18 710,88
GNR (Gasoiil Non Routier)	111,038	533,62	59 252,11
Gasoiil	97,352	1 023,03	99 593,61
Propane	2,133	597,09	1 273,59
Lubrifiants			12 853,35
Huile de Colza			5 810,35
Additif			16 937,61

Filières			287 817,33
Matériel Usine			1 186 817,17
Pneus			38 819,62
Pièces d'usure Plaine			276 542,42
Autres fournitures			13 600,92
Emballages			8 730,80
Consommables Rumiluz			175 866,64
Consommables petites balles			5 714,58
Quota CO2			1 016 775,12

↳ Les créances s'élèvent à 9 637 K€ qui se décomposent comme suit :

★ Créances clients	7 282 K€
★ Créances coopérateurs	208 K€
★ Créances sur l'état	1 305 K€
★ Créances sociales	66 K€
★ Créances diverses (av fourniss/invest....)	468 K€
★ Comptes de régularisation	308 K€

↳ Les disponibilités s'élèvent à 11 878 K€

B) LE PASSIF DU BILAN

➤ Les capitaux propres sont constitués du capital social détenu par les adhérents pour un montant de 9 096 K€, des réserves et des subventions pour 29 808 K€.

➤ Compte tenu du résultat créditeur 2020/2021 de 94 308 €, l'ensemble des capitaux propres au 31/03/2021 représente 38 999 K€.

↳ S'y ajoute :

- la provision pour « indemnités de fin de carrière » qui représente 1 775 K€

➤ Les dettes représentent 16 431 K€

↳ Les dettes bancaires représentent 1 289 K€
(emprunts à MLT)

↳ Les dettes fournisseurs s'élèvent à 3 334 K€
(dont 1 241 K€ sur immobilisation)

↳ Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 2 273 K€
(personnel : 1 148 // org sociaux : 694 // fisc : 431)

↳ Les comptes de régularisation 370 K€

↳ Les dettes aux associés 9 015 K€

↳ Les dettes diverses 150 K€

VI – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE

Le conseil propose l'affectation suivante :

	LUZEAL
Résultat	
Résultat Associés Coopérateurs	88 962,82 €
Résultat Tiers	5 345,50 €
Affectation	
Réserve légale	8 896,28 €
Réserve Tiers	5 345,50 €
Réserve pour parts annulées	80 066,54 €
RÉSULTAT AFFECTÉ	94 208,32 €

VII – ACTIVITES RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

LUZEAL verse à LRD une cotisation annuelle qui, sur l'exercice 2020/2021, s'est élevée à 80 760 €.

L'ensemble des cotisations versées à LRD par les coopératives de déshydratation constitue le budget mis à disposition d'ARD pour mener les actions de recherche et développement sur les axes définis par la profession en début de campagne.

VIII – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

- En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008) et des dispositions de l'article D441-4 du même code, modifié par le décret 2017-350 du 20 mars 2017, les informations relatives aux délais de paiement sont les suivantes :

Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées			1	4	18	
Montant total des factures concernées TTC	2 015 727		840	27 785	49 481	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	28 867 204		0,00%	0.10%	0,17%	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						

TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues TTC	0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais légaux : 30, 45 et 60 jours.					

Article D. 441 I.-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées			3	3		
Montant total des factures concernées TTC	3 722 989		401 396	573 604		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	68 421 877	0%	0,59%	0,84%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues TTC	0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : 30 jours					

IX – PERSPECTIVES D'AVENIR / EVOLUTION

La coopérative LUZEAL travaille toujours sur les axes suivants de transition énergétique, de développement de nouvelles activités et d'optimisation des coûts.

X – EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLOTURE

La surface engagée en luzerne pour la récolte 2021 est en légère augmentation.

La campagne 2021 a démarré vers le 10 mai, en retard de 2 semaines environ. En ce début de première coupe, les rendements sont hétérogènes.

En ce début de campagne commerciale, les perspectives sont satisfaisantes avec des prix supérieurs de 10 €/T vs campagne 2020.

Aucun événement postérieur à la clôture n'existe à l'exception de la poursuite de la crise sanitaire qui pourrait avoir des incidences sur l'activité et les résultats de la coopérative sans qu'il soit possible de les valoriser à ce jour. Cependant, cette situation ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la coopérative.

XI – INFORMATIONS JURIDIQUES DE LA SOCIETE

A) PARTICIPATIONS

- Pas de changement dans les participations à FRANCE LUZERNE, LRD, DESIALIS et NEALIA,
- Détention de 100 % du capital AGROMI.

B) RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats de Madame SALEZ Alexandra, Messieurs ARNOULD Franck, GAUVAIN Vincent, GOBILLARD Thierry, LAMPSON Benoit, PERARD Pascal ainsi que celui de CRISTAL UNION sont à échéance.

Tous sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Conformément aux statuts, le renouvellement est prévu pour une période de trois ans (*Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024*).

C) ALLOCATION GLOBALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Proposition de reconduction de l'allocation globale dans la limite de 110 000 €.

D) ALLOCATION A LA FORMATION DES ADMINISTRATEURS

- Le Conseil d'Administration décide de proposer une allocation à la formation des administrateurs dans la limite de 10 000 €.

Le Conseil d'Administration



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

mazars

Mazars
37 Rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX



Le Président,
Benoît LAMPSON



Société Coopérative Agricole Luzeal

*Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels*

Exercice clos le 31 mars 2021
Société Coopérative Agricole Luzeal
Voie Chanteraine - 51520 Recy
Ce rapport contient 32 pages



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

mazars

Mazars
37 Rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX

Société Coopérative Agricole Luzeal

Siège social : Voie Chanteraine - 51520 Recy

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société coopérative Agricole Luzeal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coopérative Agricole Luzeal relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société coopérative agricole à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Valorisation et amortissement des immobilisations**

La note C-1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et à leur amortissement ou dépréciation.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre coopérative, nous avons vérifié le traitement comptable cité ci-dessus et sa correcte application avec les informations correspondantes fournies dans l'annexe.

- **Valorisation des titres de participation**

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2021 s'établit à 7 748 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note C-2 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir la situation de ces participations au regard des capitaux propres et des résultats présentés en note H-6 de l'annexe ainsi que, le cas échéant, de l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs établis sous le contrôle de la Direction Générale.

- **Valorisation des stocks**

Luzeal comptabilise ses stocks selon les modalités décrites dans la note C-3 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre coopérative, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés coopérateurs.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Autres informations

En application de l'article 39-1 de vos statuts, nous vous signalons que le présent rapport n'a pas pu être émis dans le respect des délais prévus à cet article. En effet, les documents nécessaires à l'émission de ce dernier nous ont été transmis tardivement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société coopérative agricole à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société coopérative agricole ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société coopérative agricole.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société coopérative agricole à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Reims, le 4 juin 2021
KPMG S.A.



Dominique de Rouze
Associé

Bezannes, le 4 juin 2021
Mazars



Marianne Carlier
Associée